



**Programme de revitalisation visant la rénovation
des façades des bâtiments**

PARTIE 1 À 3 À REMPLIR PAR LE REQUÉRANT

Partie 1 : Identification du requérant

Nom : _____

Propriétaire (titre propriété) Locataire (copie de bail)

Mandataire (procuration) Consentement proprio (travaux)
 Consentement proprio (paiement)

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone (rés.) : _____

Téléphone (bur) : _____

Courriel : _____

N° dossier : (À remplir par la municipalité)	
Numéro de demande :	
Frais d'analyse (120 \$) <input type="checkbox"/>	Date : _____
Documents d'analyse <input type="checkbox"/>	Date : _____
Estimation préliminaire <input type="checkbox"/>	Date : _____
Autorisation(s) conseil <input type="checkbox"/>	Date : _____
Honoraires professionnels <input type="checkbox"/>	Date : _____
Factures détaillées des travaux effectués <input type="checkbox"/>	Date : _____

Partie 2 : Identification du bâtiment ou du local

Adresse : _____

Modification à la demande	
Date de la modification	_____
Autorisation(s) conseil <input type="checkbox"/>	Date : _____
Nouvelles soumissions <input type="checkbox"/>	Date : _____

Partie 3 : Identification des travaux

<u>Travaux sur la ou les façades</u>	<u>Notes</u>
Revêtement extérieur <input type="checkbox"/>	_____
Ouvertures <input type="checkbox"/>	_____
Affichage <input type="checkbox"/>	_____
Trottoir <input type="checkbox"/>	_____
Terrasse commerciale <input type="checkbox"/>	_____
Aménagement paysager <input type="checkbox"/>	_____
Autres <input type="checkbox"/>	_____

Je certifie que je suis propriétaire ou locataire de la propriété décrite ci-dessus et je demande, par la présente, une aide financière dans le cadre du Programme de revitalisation visant la rénovation des façades des bâtiments situés sur une portion de la rue Principale à Granby. Les informations contenues dans la présente demande sont vraies et exactes et je suis conscient que toute fausse déclaration entraînerait le rejet de la demande ou l'annulation de l'aide financière. Je m'engage à respecter les conditions du programme.

Signature du requérant : _____ Date : _____

PARTIE 4 ET 5 À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Partie 4 : Calcul de la subvention (à l'usage exclusif de la Ville)

Coût admissible des travaux :	Coût prévu (soumission)	Coût réel	
	_____	_____	x 67 % = _____ \$ (A)
			maximum 50 000 \$
	Honoraires professionnels (si applicable)		\$ = _____ \$ (B)
			maximum 1 000 \$
	Montant total de l'aide (A+B) =		_____ \$
			maximum 51 000 \$

Signature du gestionnaire désigné : _____ Date : _____

Partie 5 : Exécution des travaux et autorisation du versement de la subvention

Je, soussigné, atteste que les travaux sont terminés et qu'ils ont été exécutés conformément aux plans et devis déposés, au permis et au règlement établissant le programme.

Signature du fonctionnaire désigné _____ Date _____ Signature du requérant _____ Date _____

EXTRAITS DU RÈGLEMENT N^o 01312-2011 (CODIFIÉ)

13. Contenu de la demande d'aide

La demande d'aide doit contenir les informations et documents suivants :

- a) un document établissant que le propriétaire est le dernier propriétaire en titre;
- b) un document établissant, le cas échéant, le mandat de toute autre personne agissant au nom du propriétaire;
- c) un document établissant, le cas échéant, que le requérant est locataire du local visé par la demande;
- d) un document attestant, le cas échéant, que le propriétaire du local visé par la demande consent aux travaux;
- e) trois copies des plans, si requis, et une description sommaire des travaux projetés;
- f) un estimé préliminaire du coût des travaux; ***
- g) tout autre document ou information pertinente à l'étude de la demande;
- h) une somme de 120 \$, non remboursable, pour l'analyse du dossier;
- i) une esquisse architecturale de la façade si nécessaire ou utile à l'étude et l'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

*** *Le requérant doit fournir deux soumissions d'entrepreneur avant l'approbation de la demande d'aide et le début des travaux.*

20. Travaux admissibles

Sont admissibles, les travaux d'amélioration de façades suivants :

- a) les travaux de rénovation ou de restauration extérieurs exécutés sur la façade principale d'un bâtiment admissible ainsi que les façades latérales ou portions de façade latérale visibles d'une voie de circulation. De plus, les façades arrière adjacentes à une voie publique ou un stationnement public sont admissibles en autant que la façade principale soit jugée en bon état ou fasse partie des travaux;
- b) les travaux de préservation et d'amélioration visant à préserver ou à améliorer le style architectural et le cachet ancien du bâtiment admissible;
- c) les travaux destinés à préserver les matériaux de l'enveloppe extérieure, en portant une attention particulière aux éléments architecturaux distinctifs d'un bâtiment admissible;
- d) les travaux de réparation ou de nettoyage de la maçonnerie, de renouvellement des enduits ou des revêtements de bois;
- e) les travaux de réparation ou de remplacement des fenêtres, des portes, des éléments construits en saillie et des ornements;
- f) les travaux de remise en état qui consistent à réparer ou remplacer tout élément d'un bâtiment jugé en mauvais état;
- g) les travaux de transformation qui consistent à rendre plus sécuritaire ou plus fonctionnel un bâtiment admissible;
- h) les travaux d'affichage extérieurs effectués sur la façade d'une place d'affaires;
- i) les travaux de rénovation et/ou de construction d'un trottoir reliant le bâtiment principal au trottoir de la voie publique. Les travaux réalisés avec de l'asphalte ne sont pas admissibles;
- j) l'aménagement ou la transformation d'une terrasse commerciale extérieure au sens du règlement de zonage de la Ville de Granby;
- k) l'aménagement paysager dans la cour avant de l'immeuble.

21. Obligation et délai d'exécution des travaux

Tout requérant qui fait une demande d'aide s'engage à exécuter la totalité des travaux figurant aux plans et devis déposés et au permis de construction émis, et ce, dans un délai de 12 mois de la date d'émission du permis de construction.

À défaut, par le requérant, de se conformer aux dispositions du présent article, l'aide financière est annulée.

Pour une version complète du règlement, veuillez vous adresser au Service de l'urbanisme de la Ville de Granby.